

Les Cahiers des dix



L'affaire du Long-Sault Valeur des sources iroquoise et française

André Vachon, s.r.c.

Number 40, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1016213ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1016213ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vachon, A. (1975). L'affaire du Long-Sault : valeur des sources iroquoise et française. *Les Cahiers des dix*, (40), 197–222. <https://doi.org/10.7202/1016213ar>

L'AFFAIRE DU LONG-SAULT

Valeur des sources iroquoise et française

Par ANDRÉ VACHON, S. R. C.

Après la source huronne*, il convient d'examiner les sources française et iroquoise. Il s'agit, d'une part, des récits plus ou moins contemporains où sont relatés les préparatifs de l'expédition de Dollard, et, d'autre part, des renseignements qui, au dire de certains historiens, seraient venus s'ajouter, au cours des années, à l'apport de la source huronne sur le combat lui-même.

* * *

Dès après leur victoire, les Iroquois en firent état à Fort Orange. Le 15 juin (1660), dans le troisième et dernier paragraphe d'une lettre à caractère purement administratif, dont l'objet était de renseigner exactement le gouverneur de la Nouvelle-Hollande et son conseil sur les affaires du poste, M. de La Montagne, qui en était le vice-directeur, écrivait ceci :

*Il n'est rien arrivé de nouveau au sujet des sauvages ici, sauf que les Agniers et les Iroquois supérieurs, au nombre de six cents, ont attaqué un fort défendu par dix-sept Français et cent sauvages; ils se sont rendus maîtres de la garnison, ils ont mis tous les assiégés à mort sauf deux Français et vingt sauvages qu'ils ont ramenés comme prisonniers dans leurs bourgades; ils ont perdu quatorze personnes tuées; dix-neuf furent blessés.*¹¹⁹

* Cet article constitue la suite de celui que je publiais en 1964 sous le titre de «L'affaire du Long-Sault: Valeur de la source huronne» (*Revue de l'université Laval*, XVIII, 6 (février 1964), 495-513). Cette particularité explique la numérotation des notes infra-paginales.

119. *Documents relating to the Colonial History of the State of New York* (Broadhead), XIII, 175. Voici le texte anglais: «*Nothing new concerning the savages was happened here, except that the Maquas and Sinnekus, six hundred strong, have attacked a fort, defended by seventeen Frenchmen and one hundred savages: they overpowered the garrison and put them all to death with the exception of two Frenchmen and twenty savages, whom they carried as prisoners back to their fort; they have lost fourteen killed; nineteen were wounded.*»

Fort sèche, cette note est néanmoins très précise. Les renseignements viennent sans aucun doute des Iroquois, et La Montagne n'a pas d'intérêt à les dénaturer. Voilà donc une source iroquoise précieuse et de tout repos.

* * *

A l'été de 1660, accompagné de Des Groseilliers et de trois cents Indiens de la région du lac Supérieur, Radisson descendait l'Ou-taouais avec une riche cargaison de fourrures. Au Long-Sault, il découvrit les vestiges du combat qui s'y était livré au mois de mai précédent, mais ce n'est qu'à Montréal, où il aborda le 19 août¹²⁰, qu'il en apprit les circonstances. Il allait, dans le récit de ses voyages, témoigner de ce qu'il avait vu et entendu.

Arrivé au Canada en 1650 ou 1651, fait prisonnier peu après et amené en Iroquoisie, Pierre-Esprit Radisson y vécut jusqu'à la fin de 1653. De nouveau, il y séjourna, avec la colonie française de Ganentaa, de l'été de 1657 au mois de mars 1658. En 1659, il entreprit, avec son beau-frère Médard Chouart Des Groseilliers, un long voyage de traite jusqu'à l'extrémité du lac Supérieur. Au retour, à l'été de 1660, il s'arrêta au Long-Sault. Par la suite, les deux associés eurent maille à partir avec les autorités coloniales. Leurs revendications n'ayant point été entendues à la Cour, ils désertèrent la colonie et passèrent au service de l'Angleterre.

C'est pendant l'hiver de 1668-1669, alors qu'il était à Londres, que Radisson rédigea le récit de ses voyages. Le manuscrit original ayant été perdu, il ne subsiste que la traduction anglaise qui en a été faite en 1669.

Voulant impressionner favorablement ses nouveaux maîtres, Radisson, parfois, « modifia [...] la vérité sans scrupules ». Son style, cependant, est vivant et précis, « sauf justement dans les passages romancés où son imprécision et son manque de clarté le trahissent immédiatement. » Or, de son voyage au lac Supérieur, qui se termine par l'escale au Long-Sault, Radisson a laissé un récit fort précis et convaincant, agrémenté de descriptions enthousiastes et de

120. JJ, 236s.

relations détaillées de ses expériences. Dans ce voyage, nul recours à la fiction ¹²¹.

Radisson situe à l'été de 1664 sa visite sur les lieux du combat. Mais il est évident, à la lecture du récit, que c'est bien en 1660, « huit jours après cette défaite », qu'il s'y arrêta. Cette confusion n'affecte en rien la valeur de son témoignage, non plus que l'imprécision évidente de la mention *huit jours après*. L'engagement eut lieu dans la première moitié du mois de mai, en effet, et Radisson n'arriva à Montréal que le 19 août. Or, du Long-Sault à Montréal, le voyage en canot ne pouvait guère durer plus de deux ou trois jours. C'est donc à la mi-août que, premier Français à y passer après le combat de mai, Radisson fit escale au Long-Sault.

La description du champ de bataille, faite par Radisson, contient des renseignements que seul un témoin oculaire pouvait fournir, et, sur quelques points, elle confirme les données de la source huronne. Radisson a remarqué, par exemple, le trou creusé par les assiégés à l'intérieur du fortin, dans l'espoir qu'il y viendrait de l'eau. Il donne en plus sa version de l'affaire, version qu'il a certainement recueillie à son arrivée à Montréal. Sa narration s'accorde bien avec celles de Chaumonot et de Le Jeune, malgré les inévitables divergences. Néanmoins, Radisson tenant ses renseignements d'informateurs non identifiés, qui, eux-mêmes, ne les tenaient peut-être pas des Hurons, il faut, en cas de désaccord sur les circonstances du combat, se fier aux sources proprement huronnes.

Au demeurant, on trouverait difficilement chroniqueur plus compétent que Radisson pour commenter l'engagement du Long-Sault. Ayant vécu dans la colonie pendant plus de vingt ans, il possédait, au moment où il écrivit son récit, une expérience unique de la Nouvelle-France. Il connaissait la langue, les moeurs, les coutumes et les tactiques des Iroquois; il maîtrisait tous les mécanismes de la traite des fourrures et comprenait les rivalités économiques qui étaient à l'origine des guerres iroquoises; des voyages de chasse, de la petite guerre, des embuscades dans les passages, il n'ignorait rien. Il fut, au surplus, le premier bénéficiaire du geste de Dollard,

121. Sur Radisson et sur son récit de voyages, voir Grace Lee Nute, *Caesars of the Wilderness*, (New York et Londres, [1943], et, du même auteur, « Radisson, Pierre-Esprit », dans DBC, II, 558-563.

atteignant Montréal sans encombre. Et son témoignage fut rendu en toute liberté, puisqu'il était depuis plusieurs années solidaire des intérêts de l'Angleterre et en mesure d'exprimer son opinion sur les hommes et les choses du Canada.

* * *

Moins contemporaine de l'événement que le récit de Radisson, *l'Histoire du Montréal*, de Dollier de Casson, a connu néanmoins une grande faveur chez les historiens de Dollard, et en particulier chez Faillon, Fauteux et Groulx, qui ont en commun une sorte de défiance instinctive envers les Hurons.

Né en Basse-Bretagne en 1636, François Dollier de Casson fut capitaine de cavalerie sous Turenne « avant sa vingtième année ». En 1657, il entra chez les Sulpiciens, qui le destinèrent à leur mission canadienne. Débarqué à Québec le 7 septembre 1666, il fut invité à participer à l'expédition de M. de Tracy contre les Iroquois. L'armée se mit en marche le 14 septembre, se rendit au lac Champlain, ravagea quelques bourgades abandonnées par leurs habitants, et, le 5 novembre, rentra à Québec. Dès ce mois de novembre, Dollier était installé au fort Sainte-Anne, à l'entrée du Richelieu, où il assumait, jusqu'au printemps de 1667, les fonctions de chapelain. En 1668, il agit comme curé à Trois-Rivières, puis comme missionnaire « dans les bois du Nipissing ». De retour à Montréal au début de l'été de 1669, il s'embarqua le 6 juillet, en compagnie de son confrère Galinée et de Cavalier de La Salle, pour un voyage vers l'Ohio. Mais, La Salle l'ayant quitté, Dollier hiverna sur les bords du lac Érié, puis descendit à Montréal le 18 juin 1670. En 1671, il accompagna le gouverneur Courcelle au lac Ontario. A l'été de la même année, il était nommé supérieur du séminaire sulpicien de Montréal. Il devait le rester, avec une interruption de quatre ans seulement, jusqu'à sa mort en 1701¹²².

C'est presque certainement pendant l'hiver de 1672-1673, comme l'a démontré Ralph Flenley¹²³ et comme l'affirment tous les his-

122. Dollier de Casson, *Histoire du Montréal* (Flenley), 6-15. Voir aussi Ollivier Maurault, « Dollier de Casson », dans la *Revue trimestrielle canadienne*, fév. 1919, 361-370, et Jacques Mathieu, « Dollier de Casson, François », dans DBC, II, 198-204.

123. Dollier de Casson, *op. cit.*, 5.

toriens, que Dollier rédigea son *Histoire du Montréal*. Le manuscrit, qui est conservé à la Bibliothèque Mazarine, comporte une préface de l'auteur et paraît avoir été révisé, peut-être en vue de sa publication.

Dollier était, au physique, un géant d'une force prodigieuse. Ancien soldat, il avait gardé, de ses campagnes, un esprit réaliste, capable néanmoins d'enthousiasme au récit des « belles actions qui se sont faites en ce lieu [Montréal] »¹²⁴. D'un caractère naturellement impétueux, il présentait un mélange de douceur et de roideur. Mais son discernement des hommes et une certaine modération tempéraient ce qu'il y avait chez lui de trop vif. Ralph Flenley, qui l'a éditée, juge son *Histoire* entièrement honnête, quoique non exempte d'erreurs et d'omissions; on n'y trouve pas, cependant, les excès qui déparent les oeuvres de Le Tac et de Le Clercq. Au demeurant, Casson se montre plus enclin à la louange qu'au blâme, bien qu'il sache être sévère, en particulier contre les trafiquants d'eau-de-vie¹²⁵.

C'est le sulpicien Etienne-Michel Faillon qui commença à édifier la fortune de Dollier de Casson relativement à l'affaire du Long-Sault. Accusant les Hurons d'avoir fait « un récit infidèle pour couvrir leur lâcheté »¹²⁶, il jugeait ces « narrés » de la source huronne

...incomplets, inexacts, & même fautifs en plusieurs points, comme il arrive quelquefois dans les premiers récits d'événements passés au loin. Les vraies circonstances n'en sont nettement connues qu'avec le temps, qui les éclaire, leur donne toute certitude & les rend de notoriété publique. C'est ce qui a eu lieu pour le fait d'armes [du Long-Sault] [. . .]. Aussi, M. Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, en a-t-il recueilli toutes les circonstances pour servir de correctifs aux récits fautifs qu'on avait publiés¹²⁷.

En 1886, un autre sulpicien, M. P. Rousseau, parlait dans le même sens et jugeait Dollier de Casson « un des témoins les plus près

124. *Ibid.*, 54.

125. *Ibid.*, 9s., 47s.

126. Faillon, *op. cit.*, II, 409.

127. *Ibid.*, 395.

du fait, des mieux favorisés pour en connaître les détails, le plus complet de ceux qui en ont parlé »¹²⁸.

En 1920, c'était au tour d'Aegidius Fauteux de se prononcer :

M. Dollier de Casson et M. de Belmont ont écrit dix et vingt ans après le drame, mais M. Dollier de Casson surtout, qui est le plus proche et dont le récit est beaucoup plus circonstancié que celui de M. de Belmont, a eu l'avantage de ne pas recueillir seulement des rumeurs. Pendant le temps qui s'était écoulé depuis la mort de Dollard et de ses seize compagnons, on avait pu démêler peu à peu, et dans la mesure du possible, ce qu'il pouvait y avoir d'exagéré ou d'inexact dans les premiers récits des sauvages fort sujets à caution. Une tradition solide avait eu la chance de se former et l'historien du Montréal venait à propos pour les recueillir alors qu'elle était encore dans toute sa force vivante¹²⁹.

L'abbé Groulx, de même, s'est toujours montré un ardent défenseur de Dollier de Casson. Dès 1932, il soutenait que, dans l'affaire du Long-Sault, il fallait préférer un chroniqueur qui eût, sur les événements, « un léger recul »¹³⁰. En 1936, il exprimait de nouveau la même préférence :

A cette source [la source huronne], je préfère de beaucoup ce que j'appelle les sources iroquoise et française. L'hécatombe du Long-Sault n'a pu manquer de secouer fortement les 370 habitants de Ville-Marie. Pour habitué que l'on sache le petit bourg à ces sortes d'accidents, cette coupe funèbre dans les rangs de sa jeunesse y dut produire un souverain émoi. On se figure sans peine, parmi les parents et les amis du héros, l'anxieuse curiosité qui va s'appliquer à recueillir, sur le grave événement, toutes les rumeurs, tous les renseignements possibles¹³¹.

Sur cette possibilité d'obtenir des renseignements, Groulx revient en 1960 :

Onze Iroquois sont faits prisonniers à Ville-Marie au mois d'août 1660. Onze autres en 1663. En 1661, le Père Le Moyne

128. P. Rousseau, *Histoire de la vie de M. Paul de Chomedey sieur de Maison-neuve*. . . , (Montréal, [1886]), 149.

129. Fauteux, dans Massicotte, *op. cit.*, 9.

130. Groulx, « Le dossier de Dollard », dans le *Devoir*, 7 mai 1932, 7.

131. Groulx, « Le dossier de Dollard », dans *Notre maître le passé*, II, 26s. Groulx parle des « parents » des Dix-Sept. Aucun d'eux n'était marié et, selon les apparences, la majorité d'entre eux, sinon tous, n'avaient pas de parents à Montréal.

fait un long séjour dans les Cantons, en qualité d'ambassadeur. En 1661, neuf Français prisonniers chez les Iroquois sont ramenés à Montréal; 18 autres en 1662. Il serait inconcevable qu'on n'eut pas cherché à se renseigner, en Iroquoisie et parmi les prisonniers iroquois ou français, sur un événement qui n'a rien d'un fait-divers négligeable¹³².

« Il n'est pas téméraire, écrivait Groulx en 1936, d'affirmer de la source iroquoise qu'elle apporta sur l'événement autant a tout le moins que la source huronne, et vraisemblablement bien davantage. » De l'identité des témoins possibles, des circonstances de leurs témoignages, de leur véracité, du contrôle de leurs dires, Groulx ne se préoccupe pas. Il lui suffit de croire « que la substance historique qui [. . .] est tirée [de ces témoignages] l'aura été par ceux qui étaient le mieux en mesure de le faire et qui y trouvaient le plus d'intérêt »¹³³.

Mais « la vraie source », pour Groulx, et « la plus riche », c'est la source française, véhiculée par Dollier de Casson et Vachon de Belmont :

Nombreux sont à Ville-Marie ceux qui ont eu connaissance des préparatifs de l'expédition et des premiers actes du drame. Dès ses préparatifs, l'affaire prend déjà assez d'importance pour que les moindres détails s'impriment fortement dans les esprits. Puis, surviendra le dénouement, à la fois lamentable et glorieux, qui va buriner dans les mémoires, en traits encore plus nets et plus profonds, ce grand souvenir.

A Ville-Marie nombreux sont également ceux qui ont pu recueillir les relations du combat du Long-Sault, interroger les survivants hurons et iroquois. Et voilà sur quelle abondante matière historique et à l'aide de quels informateurs ont travaillé les historiens du Montréal d'alors...¹³⁴

Dollier aurait donc puisé aux trois sources : huronne, iroquoise et française. Pour la source huronne, cela est incontestable : ce qu'on sait, à Ville-Marie, du combat, on l'a certainement appris, en partie tout au moins, des survivants hurons. Les colons, renseignés par les Indiens, ont pu à leur tour informer Dollier des péripéties

132. Groulx, *Dollard est-il un mythe ?*, 16s.

133. Groulx, « Le dossier de Dollard », dans *Notre maître le passé*, II, 28.

134. *Loc. cit.*

de l'action. Car le sulpicien n'arriva dans la colonie qu'en 1666, six ans après l'événement. S'il n'est pas impossible qu'il ait rencontré l'un ou l'autre Huron du parti de Dollard, il n'a pas pu, cependant, comme l'ont fait Chaumonot, Le Jeune et Marie de l'Incarnation, confronter les témoignages de ces guerriers, d'autant qu'il ne connaissait pas le huron. (Il avait commencé à apprendre l'algonquin lors de son séjour au Nipissing, mais il n'y eut aucun survivant algonquin au combat du Long-Sault.) Dollier de Casson fut donc, vis-à-vis de la source huronne, beaucoup moins favorisé que ne le furent les chroniqueurs de 1660.

A vrai dire, Dollier lui-même indique ses sources. Si, comme l'a démontré Ralph Flenley¹³⁵, Dollier de Casson eut parfois recours aux *Relations* des Jésuites dans la préparation de son *Histoire*, il ne se réclame ici que d'une seule source, et elle est huronne:

On a appris ces choses de quelques Hurons qui se sauvèrent des mains de l'ennemi : la première nouvelle qu'on en eut fut par un de ces quarante Hurons, nommé Louis [...], qui arriva ici le troisième juin...¹³⁶

Il est vrai que Casson écrit encore ceci, qui paraît être de provenance iroquoise :

Mais enfin grâce à Dieu et au sang de nos chers montréalistes [...], les Iroquois ne parurent point [...] d'autant que après ce conflit [...] ils firent réflexion sur eux-mêmes se disant les uns aux autres : « Si 17 Français nous ont traités de la sorte étant dans un si chétif endroit [le fortin] [...], il ne faut pas être assez fous pour [...] aller [attaquer la colonie], ce serait nous faire périr tous; retirons-nous. »

« Voilà, poursuit Casson, comme on a su qu'ils se dirent après ce grand combat¹³⁷. »

Renseignements d'origine iroquoise ? Non pas. Car, outre que ces paroles eussent été bien naïves dans la bouche de ces guerriers habitués depuis un demi-siècle à guerroyer contre les Français, « c'est le génie de ces Sauvages » — et Groulx lui-même l'a reconnu¹³⁸ —, « quand ils n'auraient pris ou tué que vingt hommes, de

135. Dollier de Casson, *op. cit.* (Flenley), 46.

136. *Ibid.*, 264.

137. *Loc. cit.*

138. Groulx, *Dollard est-il un mythe ?*, 33.

s'en retourner sur leurs pas pour en faire montre en leurs païs »¹³⁹. Leur « génie », voilà ce qui a détourné les Iroquois de la Nouvelle-France. L'explication donnée par Dollier de Casson va si manifestement à l'encontre des us et coutumes des Indiens qu'elle ne peut évidemment pas provenir d'eux. L'expression *comme on a su* ne correspond probablement à rien de précis : elle permet seulement à l'historien de donner une apparence d'authenticité à des propos imaginés de toutes pièces.

On ne connaît, pour le combat du Long-Sault, que deux sources iroquoises. La première, à laquelle la *Relation* fait écho¹⁴⁰, est rapportée par Chaumonot : « Quelques Onontageronons dirent depuis à Joseph qu'ils tenoient captif que si les nôtres les eussent suivis les battant en queue, ils les eussent tous perdus¹⁴¹. » La deuxième est contenue dans la lettre de M. La Montagne, vice-directeur de Fort-Orange, citée précédemment. S'il est vrai, comme le veut Groulx, qu'en août 1660 onze prisonniers furent capturés à Montréal, rien ne prouve que ces Indiens aient fourni la moindre précision sur l'affaire du Long-Sault. L'eussent-ils fait, il ne faudrait pas s'étonner que Mgr de Laval, à Montréal à ce moment-là¹⁴², eût apporté les renseignements à Québec, où l'on s'appropriait à rédiger la *Relation*. Il est vrai aussi qu'en 1661 le P. Le Moyne séjourna en Iroquoisie, et que neuf prisonniers français furent ramenés à Montréal. Rien, toutefois, ne permet d'affirmer qu'ils fournirent quelque éclaircissement sur l'affaire du Long-Sault. Ces renseignements, au reste, eussent été incorporés à la *Relation* de 1661, laquelle justement donne des détails nouveaux sur le supplice d'un des compagnons de Dollard¹⁴³, — détails qu'on tient peut-être de ce Huron fugitif arrivé à Québec le 7 novembre 1660¹⁴⁴, deux jours après le départ du dernier navire¹⁴⁵. Au demeurant, cette note de

139. Marie de l'Incarnation (Oury), 627.

140. JR, XLV, 250.

141. Marie de l'Incarnation (Oury), 623.

142. JJ, 286.

143. JR, XLVII, 48-50.

144. JJ, 288. Encore une fois, Pouliot et Dumas (*op. cit.*, 96, notes 55 et 56) se montrent trop catégoriques en affirmant que c'est le Huron qui apporta les nouvelles concernant Jurie et celles qui furent transmises par la *Relation* de 1661.

145. JJ, 288.

la *Relation* fût-elle d'origine iroquoise, il est certain que Dollier ne l'a pas sinon connue, du moins utilisée.

Le mutisme des contemporains, après 1660, n'est pas sans surprendre ceux qui croient que « l'hécatombe du Long-Sault n'a pu manquer de secouer fortement les 370 habitants de Ville-Marie » et que « cette coupe funèbre dans les rangs de sa jeunesse y dut produire un souverain émoi »¹⁴⁶. Mais peut-être a-t-on quelque peu exagéré l'émotion des habitants de Ville-Marie, et peut-être le « grand souvenir », « buriné dans les mémoires »¹⁴⁷, s'effaça-t-il plus rapidement qu'on ne le voudrait croire ? Soeur Marie Morin, entrée à l'Hôtel-Dieu de Montréal en août 1662, deux ans seulement après l'événement, et qui rédigea en 1697 les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, ne dit pas un mot de l'affaire; Bacqueville de La Potherie, qui visita le Canada en 1697 et y séjourna de 1698 à 1702, n'y fait non plus aucune allusion, bien qu'il entretienne longuement ses lecteurs des guerres iroquoises; Charlevoix lui-même a prêté si peu d'attention à cet épisode¹⁴⁸ qu'on lui a habituellement reproché de n'en avoir pas parlé. Fauteux, qui ne pouvait s'expliquer cette conspiration du silence, accusait Charlevoix, Bacqueville et soeur Morin d'« ingratitude »¹⁴⁹.

Plutôt qu'ingratitude des contemporains, voyons ici une erreur des historiens, qui consiste à prêter gratuitement aux gens de 1660, auxquels ils vont jusqu'à s'identifier, leurs propres sentiments, leurs préoccupations et, disons-le, leur conception personnelle d'un certain patriotisme. Tout autre était le contexte de la Nouvelle-France de 1660. Depuis vingt ans, la colonie était aux prises avec l'Iroquois; pendant tout ce temps, l'on vécut dans un danger de chaque instant. Les attaques étaient fréquentes, même dans les périodes dites de paix, et les combats meurtriers. « Notons, écrit Benjamin Sulte, que sur les soixante et dix premiers hommes établis à Montréal, il y en eut trente de tués par les Iroquois. Aux Trois-Rivières, la proportion est à peu près semblable »¹⁵⁰. Beaucoup connurent la captivité

146. Groulx, « Le dossier de Dollard », dans *Notre maître le passé*, II, 26s.

147. *Ibid.*, 28.

148. [P.-F.-X. de] Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*. . . (Paris, 1744), I, 347.

149. Fauteux, dans Massicotte, *op. cit.*, 12.

150. Benjamin Sulte, « Le siège du Long-Sault », dans *Mélanges historiques* (éd. Malchelosse), II (Montréal, 1919), 42.

dans les Cantons. Si l'événement du Long-Sault ne fut pas un « fait-divers négligeable »¹⁵¹, il ne prit pas non plus, aux yeux des contemporains, les proportions que les historiens ont tenté de lui donner.

Bien d'autres désastres frappèrent la colonie, sans que la vie collective s'arrêtât. Le 18 août 1652, par exemple, « furent attaqués par 8. canots iroquois, entre les Trois-Rivières & le Cap, 4. François; Maturin Guillet & La Bovonnier [furent] tuez sur la place, Plassez chirurgien & Rocheleau, emmenez captifs »¹⁵². Le lendemain, 19 août, « 2 chaloupes françaises ayant esté pour chercher les bestiaux des Trois-Rivières [. . .] », quinze hommes furent tués ou faits prisonniers¹⁵³. En deux jours, le minuscule bourg de cent cinquante âmes avait perdu dix-neuf hommes tués ou entraînés en captivité. En 1660, le jour du départ de Dollard pour le Long-Sault, un Français fut tué et deux se noyèrent au cours d'une attaque iroquoise¹⁵⁴.

En 1661, au début de juin, trois Français furent tués sur le coup et un autre fut blessé à mort à Tadoussac¹⁵⁵; au Cap de la Madeleine, vers le même temps, trois hommes trouvaient la mort¹⁵⁶; le 18 du même mois, huit colons étaient massacrés à Beaupré et sept à l'Île d'Orléans¹⁵⁷; le 22 juin encore, sept autres Français étaient abattus à l'Île d'Orléans, et un huitième fait prisonnier¹⁵⁸. En cette seule année 1661, « plus de cent François » furent tués ou « pris captifs »¹⁵⁹.

Il est évident que, dans cette atmosphère de guerre et de massacres, de deuils et d'héroïsme, l'affaire du Long-Sault ne fut, pour les contemporains, qu'un autre désastre, et non point, comme le voudraient certains historiens, le désastre. (L'année 1661 eût suffi à elle seule à le faire oublier.) Fauteux s'en étonnait: « Tandis

151. Groulx, *Dollard est-il un mythe ?*, 17.

152. JJ, 174.

153. JJ, 174s.

154. Dollier de Casson, *op. cit.*, 254.

155. JJ, 296.

156. JJ, 297.

157. JJ, 298.

158. JJ, 298s.

159. Marie de l'Incarnation (Oury), 665.

que nous nous sentons transportés d'admiration, écrivait-il, [les analystes du temps] en parlent presque froidement »¹⁶⁰. Que la réaction des habitants de Ville-Marie n'ait pas été celle qu'a décrite Groulx, par exemple, il faut en voir une indication dans le fait que la vente des biens meubles de Dollard, le 13 novembre 1661, « excita peu d'intérêt »¹⁶¹. Rien qui ressemblât à une course aux reliques : cinq des quatorze objets offerts ne trouvèrent pas preneur¹⁶². Pas plus d'« avidité minutieuse » ni de « hâte fébrile » à se procurer les biens du défunt que, probablement, à questionner les Iroquois.

Il faut donc admettre que le récit de Dollier de Casson n'a aucune valeur particulière à cause de renseignements que le sulpicien aurait obtenus, directement ou indirectement, des Iroquois. Sa narration, du reste, n'apporte guère d'éléments nouveaux, si ce n'est qu'il se trouve en désaccord avec les auteurs de la source huronne sur le nombre des combattants iroquois, la durée de la bataille, la proportion des fuyards et autres détails. Ces divergences, toutefois, n'impliquent pas qu'il eut des informateurs différents, puisque même les interprètes de la source huronne ne s'entendent pas sur ces points particuliers. Dollier ne s'étant pas alimenté à la source iroquoise, il est donc tributaire, pour le déroulement du combat et la captivité des survivants, d'une source huronne de seconde main, recueillie à travers le témoignage d'habitants non identifiés de Montréal, et par conséquent d'une valeur discutable.

Quant à la source française, deux moyens de l'exploiter s'offraient, en 1672-1673, à Dollier de Casson : interroger les habitants de Ville-Marie qui, en 1660, avaient eu connaissance des préparatifs de l'expédition, et consulter les écrits alors existants. « Au moment où M. de Casson écrivait son *Histoire du Montréal*, vivaient encore à Ville-Marie Mlle Mance, M. Souart, curé du bourg en 1660; Bénigne Basset, le tabellion qui avait reçu le testament de quelques compagnons de Dollard; Charles Le Moyne, Picoté de Belestre, venus tout près de participer à l'expédition; Zacharie Du Puis, qui,

160. Fauteux, dans Massicotte, *op. cit.*, 10.

161. Massicotte, *op. cit.*, 25.

162. ANQ-M, Minutier de Bénigne Basset, 13 nov. 1661. Cet acte a été reproduit dans Massicotte, *op. cit.*, 36s.

pour son séjour chez les Onnontagués, aura suivi cette histoire avec un passionnant intérêt. » En somme, conclut l'abbé Groulx, des « informateurs de première qualité »¹⁶³. D'autres historiens, cependant, sont d'avis qu'on a minimisé « l'apport des sources documentaires dans l'oeuvre de Dollier de Casson. Il ne nous reste aujourd'hui, disent-ils, de cette lointaine époque, dans les archives montréalaises, que le Registre paroissial de Ville-Marie (1642-1680) et des actes notariés. Mais le Supérieur de Notre-Dame de Montréal avait alors à sa disposition le journal et les annales de sa communauté, ainsi que les mille et une lettres et notes personnelles qui s'accumulent généralement dans les dossiers. »¹⁶⁴.

Que Dollier ait interrogé les contemporains de Dollard, cela paraît certain. C'est ainsi qu'il aura obtenu ses renseignements sur les préparatifs de l'expédition. Le Moyne et Belestre, par exemple, lui auront appris eux-mêmes leur désir de se joindre au parti de Dollard. Mais il semble que Dollier n'ait point eu grand souci de préciser les détails et de contrôler ses sources. Ainsi, il écrit expressément que les Dix-sept « résolurent » de « faire tous leurs testaments »¹⁶⁵. Eût-il interrogé le notaire Basset, il aurait appris que la majorité des compagnons de Dollard, pas plus que leur chef, n'avaient dicté leurs dernières volontés. De même, la plupart des dates et des chiffres avancés par Dollier sont imprécis ou faux : l'attaque décisive aurait eu lieu « le 26 ou le 27 de mai »¹⁶⁶, et la nouvelle de la défaite aurait été apportée à Montréal par Louis, « qui arriva ici le troisième de juin tout effaré »¹⁶⁷. Or on sait que c'est de *Satiatontaða* que Montréal apprit le désastre, et que, le 25 mai déjà, Basset avait procédé à l'inventaire des biens de Boisseau¹⁶⁸.

Ces précisions, il aurait pu les trouver en partie dans les sources écrites de l'affaire Dollard : registre paroissial et actes notariés. Pour les actes notariés, il est presque certain qu'il ne les a point

163. Groulx, « Le dossier de Dollard », dans *Notre maître le passé*, II, 30.

164. Pouliot et Dumas, *op. cit.*, 104.

165. Dollier de Casson, *op. cit.*, 252.

166. *Loc. cit.*

167. *Ibid.*, 264.

168. ANQ-M, Minutier de Bénigne Basset, 25 mai 1660. Cet acte est maintenant disparu du minutier de Basset. Cependant il a été analysé par E.-Z. Massicotte dans ANQ-M, « Répertoire des actes de Bénigne Basset. . . , 1657-1669 », 40.

vus¹⁶⁹. Autrement, il aurait aussitôt corrigé l'une ou l'autre de ses affirmations, en particulier touchant les testaments et la date du dernier assaut. A-t-il au moins utilisé l'acte de décès des Dix-Sept? Outre qu'il serait étonnant qu'il ne l'ait pas lu, ayant eu à consulter et à utiliser fréquemment le registre paroissial, il y a, dans son texte, certaines indications qui portent à croire qu'il connaissait cette source : une lecture rapide de l'acte l'aurait amené à écrire que la nouvelle de la défaite arriva à Ville-Marie le 3 juin, que le combat se termina le 26 ou le 27 mai, et que les Iroquois étaient au nombre de huit cents; cependant, quand il déclare qu'un seul Français était en état d'être torturé, Dollier s'écarte de l'acte de décès et ne s'accorde ni avec Chaumonot et Le Jeune, ni avec La Montagne¹⁷⁰.

Dollier eut-il à sa disposition les archives de sa communauté, comme le supposent Pouliot et Dumas¹⁷¹? Rien ne prouve que les Sulpiciens aient tenu, à Montréal, un journal semblable à celui des Jésuites de Québec — lesquels, d'ailleurs, ne commencèrent le leur qu'en 1645. Rien n'indique non plus que les annales des Sulpiciens aient existé. Au moment où Dollier écrit son histoire, aucune communauté du Canada, hors les Jésuites, ne paraît tenir un journal ou rédiger des annales : les Ursulines commenceront leurs annales en 1689, les Hospitalières de Montréal en 1697 et les Hospitalières de Québec en 1717 seulement. Quant aux lettres et aux notes personnelles, il est possible que Dollier en ait vu dans les dossiers du séminaire, mais qui dira jamais si elles contenaient quelques renseignements sur l'affaire du Long-Sault?

Si donc l'*Histoire du Montréal* a quelque valeur comme source de l'affaire Dollard, c'est à peu près uniquement dans la mesure où Dollier de Casson paraît avoir été l'interprète de la source orale française. Rien, en effet, n'autorise à croire que Dollier ait puisé à la source iroquoise; utilisant, pour le combat et ses suites, la seule source huronne, il n'y eut pas accès directement et ne put confron-

169. E.-Z. Massicotte, qui connaissait à fond le minutier de Basset, doute que Dollier « ait songé à cette source d'information », ajoutant qu'il « paraît plutôt s'en tenir à la tradition ». Massicotte *op. cit.*, 43.

170. Dollier de Casson, *op. cit.*, 252-264.

171. Pouliot et Dumas, *op. cit.*, 104.

ter les témoins, poser des questions supplémentaires, contrôler les réponses, etc. On peut conclure, au moins temporairement, que, pour les préparatifs de l'expédition, Dollier est la meilleure source, tandis que pour le combat et ses suites immédiates, Chaumonot, Marie de l'Incarnation, Le Jeune et La Montagne sont les seuls guides sûrs.

Est-ce à dire que, chaque fois que Dollier parlera des préparatifs du combat, il faudra accepter sa version sans réserves ? Manifestement, et à plusieurs reprises, il s'est trompé, on l'a vu. L'historien à aucun moment ne devra se départir de son esprit critique. Mais, pour ce qui est du caractère de Dollard et du but de son expédition, Dollier serait, selon E. R. Adair¹⁷², une admirable autorité. En ces matières, il n'était pas à craindre que la mémoire des contemporains fit défaut. Il est des domaines, en effet, où le recul du temps permet une meilleure vue d'ensemble et une appréciation moins sujette aux distorsions de l'émotivité. Aussi plusieurs historiens, outre Adair, se sont plu à voir dans Dollier de Casson l'informateur de tout repos, qui ne pouvait être victime d'un « emballement », puisqu' « il n'écrivait qu'en 1672 » et qu' « après douze ans les esprits ont eu le temps de se calmer »¹⁷³. C'est pourquoi, « aux jugements rapportés ou prononcés [par Dollier], le recul d'une dizaine d'années peut [conférer] une particulière autorité »¹⁷⁴.

A plusieurs signes, pourtant, on soupçonnera Dollier de n'avoir pas échappé à une certaine forme d'emballlement. Tout d'abord, il paraît y avoir, dans le simple exposé des faits, une amplification évidente : tous les membres du parti de Dollard font un testament¹⁷⁵ ; au Long-Sault, ils affrontent d'abord trois cents Iroquois pendant les cinq premiers jours, auxquels viendront s'en ajouter cinq cents autres¹⁷⁶ ; malgré la disproportion du nombre, les dix-sept Français et les cinq Indiens loyaux tuent « une multitude d'ennemis »¹⁷⁷, au point que les Iroquois « se servaient » des corps de

172. E. R. Adair, «A Re-Interpretation of Dollard's Exploit», CHR, juin 1932, 126s.

173. Groulx, *Dollard est-il un mythe ?*, 15.

174. Poulot et Dumas, *op. cit.*, 105.

175. Dollier de Casson, *op. cit.*, 252.

176. *Ibid.*, 256-260.

177. *Ibid.*, 262.

leurs compatriotes « pour monter et passer par-dessus les palissades du fort »¹⁷⁸; les ennemis furent « épouvantés »¹⁷⁹ et décidèrent, après le combat, d'abandonner leur projet d'invasion pour rentrer chez-eux¹⁸⁰.

Parallèlement à cette amplification qui, parfois, touche carrément à l'exagération, on note un grand mépris envers les Indiens alliés. Dollier semble vouloir donner tout l'honneur aux Français et faire retomber sur les Hurons la responsabilité de la défaite. Il se montre déçu qu'« une telle marchandise »¹⁸¹ se joigne aux Français; aux Hurons, dont il affirme qu'ils ont tous trahi, sauf *Anahotaha*, il ne ménage pas les épithètes vengeresses: « lâches Hurons », « âmes lâches », « traîtres Hurons »¹⁸²; de Louis *Taondechoren*, il dit qu'il est « bon chrétien et peu soldat »¹⁸³ et qu'il arriva à Montréal « tout effaré »¹⁸⁴; enfin, c'est avec un contentement évident que, pour une fois, il absout les Iroquois de leur cruauté: « Ce qu'on peut dire des Iroquois est que dans leur barbarie et cruauté, ils ont eu cela de *louable* qu'ils firent une partie de la justice due aux *traîtres Hurons*, parce qu'ils ne leur tinrent aucunement parole et *en firent de furieuses grillades* »¹⁸⁵. — En revanche, Casson ne souffle pas un mot du Français qui, au dire de Chaumonot et de Le Jeune, acheva ses compagnons blessés, afin de leur éviter les horreurs de la torture.

Son expérience militaire, sa charge de supérieur du séminaire de Montréal et sa qualité de représentant personnel du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, seigneur et propriétaire de l'île de Montréal, ont porté Dollier de Casson à concevoir son *Histoire* d'une certaine manière, de même qu'à présenter le combat du Long-Sault dans une optique bien particulière.

Si Flenley a déjà noté que, chez Casson, les récits de combats « have a verve and a sureness of touch which suggest the man of

178. *Ibid.*, 264.

179. *Ibid.*, 252.

180. *Ibid.*, 264.

181. *Ibid.*, 256.

182. *Ibid.*, 258.

183. *Ibid.*, 264.

184. *Loc. cit.*

185. *Ibid.*, 262-264. C'est moi qui souligne.

military experience »¹⁸⁶, il n'a pas assez montré que son *Histoire* est avant tout militaire. Il est vrai que Ville-Marie fut continuellement aux prises avec les Iroquois et que, dans ces conditions, il était difficile de ne pas faire large la place aux soldats et aux batailles; mais Dollier paraît établir dès les premières pages que c'est une histoire militaire qu'il veut avant tout écrire. Dans son mot au lecteur, il prie qu'on l'excuse des erreurs et des omissions dans sa narration de « toutes les belles actions [sens militaire] qui se sont faites en ce lieu », car « rien de remarquable » n'a jamais paru « chez les libraires touchant ce qui a été fait ici »; « en second lieu, il y a eu tant d'attaques en ce poste avancé, tant de coups donnés et reçus, les ennemis y ont été tant de fois repoussés, [...] d'ailleurs il y a eu tant de faits considérables pour la piété [...] que [...] je serai contraint d'oublier bien des choses dignes de mémoire »; « je ne puis faire autre chose sinon parcourir ce petit jardin de Mars, prenant sans avoir le loisir de m'arrêter, tantôt une fleur en un endroit, tantôt une autre, pour vous former ce bouquet¹⁸⁷. » Du bourg de Montréal, Dollier de Casson se fait une conception toute militaire: « poste avancé », « petit jardin de Mars¹⁸⁸ », « frontière du pays¹⁸⁹ », « lieu d'honneur [...] où les combats sont fréquents¹⁹⁰ ». Dans ses récits de batailles, l'ancien capitaine de cavalerie se projette tout entier dans l'action, à ce point que, au moment culminant du combat du Long-Sault, il ne parle plus de Dollard et ses compagnons, mais que, spontanément, le *nous* jaillit sous sa plume: « nous défendions notre terrain courageusement¹⁹¹ », etc.

Ce bourg de Ville-Marie n'est pas en butte qu'à l'hostilité des Iroquois. Depuis avant même sa fondation, Québécois et Trifluviens craignaient avec raison que l'île de Montréal, stratégiquement située au carrefour de toutes les routes commerciales, ne prît un jour le contrôle de la traite des fourrures. L'utilité même du poste était mise en doute: cette entreprise n'avait-elle pas pour résultat la dispersion de la population et l'affaiblissement de l'ensemble du

186. *Ibid.*, 7.

187. *Ibid.*, 54.

188. *Loc. cit.*.

189. *Ibid.*, 60.

190. *Ibid.*, 254.

191. Voir *Ibid.*, 256-260.

pays? C'est en pensant à tout cela que, prétextant le danger iroquois, le gouverneur Montmagny avait, en 1641, proposé à Maisonneuve de s'établir à l'île d'Orléans plutôt qu'à Montréal. Dollier de Casson n'ignore pas ces craintes et ces rivalités: il y fait parfois allusion¹⁹². Aussi, en rédigeant son *Histoire*, il ne cherche pas uniquement, comme dit Flenley¹⁹³, à combler une lacune; il poursuit de toute évidence une autre fin: justifier l'existence de Ville-Marie qui, à plusieurs reprises, a arrêté les Iroquois et, parfois, sauvé de la ruine la colonie entière.

Sa thèse, Dollier de Casson l'expose dans le premier chapitre de son *Histoire*:

La main du Tout-Puissant qui se découvre tous les jours en ses ouvrages, voulut l'an quarantième de ce siècle, se donner singulièrement à connaître par celui de Montréal dont elle forma les desseins dans l'esprit de plusieurs d'une manière qui faisait dans le même temps voir en Dieu une bonté très grande pour ce pays auquel elle voulut lors donner ce poste comme le bouclier et le boulevard de sa défense; [...] tous les anciens habitants de la Nouvelle-France savent assez combien il leur a valu d'avoir ce lieu avancé vers leurs ennemis pour les amuser et retenir dans leurs terribles descentes; ils n'ignorent pas que très souvent cette isle a servi de digue aux Iroquois pour arrêter leur fureur et impétuosité se dégoûtant de passer plus outre, lorsqu'ils se voyaient si vigoureusement reçus dans les attaques qu'ils y faisaient, et la suite de cette histoire fera tellement toucher du doigt combien le Canada lui est obligé de sa conservation, que ceux qui sauront par leurs propres expériences la sincérité et la vérité de ce discours, béniront en le lisant mille fois le ciel d'avoir été assez bon pour prendre et concevoir le dessein d'un ouvrage qui lui a été si avantageux¹⁹⁴.

En somme, ce que voulait « la Providence de Dieu », c'était de « rendre cette isle assez forte pour être la frontière du pays »¹⁹⁵.

L'affaire du Long-Sault, on le conçoit, apparaît à Dollier comme un argument de première valeur dans l'édification de sa thèse. Aussi l'exploite-t-il à fond, y déployant toute son ardeur guerrière

192. Voir, par exemple, *Ibid.*, 88.

193. *Ibid.*, 46.

194. *Ibid.*, 58.

195. *Ibid.*, 60.

et sa conviction de représentant personnel des propriétaires de l'île de Montréal. Ce combat, affirme-t-il, a

... sauvé le pays qui sans cela était rafflé et perdu, suivant la créance commune, ce qui me fait dire que quand l'établissement du Montréal n'aurait eu que cet avantage d'avoir sauvé le pays dans cette occasion et de lui avoir servi de victime publique en la personne de ces 17 enfants qui y ont perdu la vie, il doit à toute la postérité d'être tenu pour considérable, si jamais le Canada est quelque chose puisqu'il l'a ainsi sauvé en cette occasion, sans parler des autres¹⁹⁶.

L'événement prend donc, sous la plume de Dollier, une ampleur qui fait penser au récit de la *Relation*, mais qui ne se retrouve pas chez Chaumonot.

Que vaut, en définitive, l'*Histoire du Montréal* comme source de l'affaire Dollard ? Pour les événements qui se sont déroulés sur l'Outaouais, Dollier n'a aucune autorité particulière, puisqu'il tient ses renseignements, indirectement au surplus, de la source huronne. Il est évident que les chroniqueurs de 1660 étaient plus que lui en mesure d'exploiter cette source, et c'est pourquoi leur témoignage doit être préféré au sien, d'autant qu'on n'a aucune preuve qu'il ait puisé à la source iroquoise. Sa version ne peut donc pas servir de « correctif », comme le voulait Faillon, aux récits de la source huronne. Pour les préparatifs de l'expédition, dont les habitants de Ville-Marie eurent connaissance, l'*Histoire du Montréal* est extrêmement importante, cependant, car Dollier est le seul à en parler. Mais l'historien devra user de circonspection, se rappelant sans cesse que Dollier, en racontant l'action du Long-Sault, cherche à prouver l'importance militaire de Montréal et que, par la force des choses, il a été amené à donner à l'événement une ampleur et une sonorité qu'il n'avait peut-être pas. Sur ses jugements et sur la portée qu'il donne au geste de Dollard, l'historien devra soigneusement exercer son esprit critique.

* * *

La source la plus rapprochée du combat du Long-Sault, après l'*Histoire du Montréal*, est le *Journal de l'expédition du Chevalier*

196. *Ibid.* 264-266.

de Troyes. En 1686, en route pour la baie d'Hudson, le Chevalier de Troyes refit, de Montréal au Long-Sault, le même trajet que Dollard. Les deux voyages eurent lieu, à une quinzaine de jours près, au même temps de l'année, de sorte que celui de 1686 peut nous renseigner sur les difficultés de la navigation en cette saison; en outre, la note du Chevalier de Troyes sur l'emplacement des « vestiges » du combat est importante, sans compter qu'il n'est pas sans intérêt de savoir ce dont on se souvenait de l'affaire Dollard vingt-six ans après.

Sur le Chevalier Pierre de Troyes, on ne sait à peu près rien, si ce n'est qu'en 1686 il dirigea une expédition militaire vers la baie d'Hudson et que, chemin faisant, il tint son journal. En 1918, l'abbé Ivanhoë Caron, en présentant son édition de ce *Journal*, écrivait que « M. de Troyes était un observateur; il nous fait une peinture exacte des régions qu'il a traversées, des événements dont il a été témoin »¹⁹⁷. Quant au combat du Long-Sault, il paraît certain que M. de Troyes ne fait que rapporter ce qu'on lui en a raconté. Et si son récit¹⁹⁸ s'écarte sensiblement de la source huronne, c'est tout simplement que, dans la mémoire des contemporains, le souvenir de cet épisode des « antiennes guerres » s'est peu à peu estompé.

* * *

Dans le « Dossier de Dollard », publié en 1932, l'abbé Lionel Groulx soutenait, contre le professeur E. R. Adair, de l'université McGill, la thèse traditionnelle selon laquelle Dollard, connaissant le projet d'invasion conçu par les Iroquois et désireux de sauver la colonie, aurait marché avec ses seize compagnons, « sacrifiés volontaires », à une mort presque assurée.

Il y aurait eu, en effet, à l'appui de cette thèse, un document « capital »:

Aucun texte, aucun document, soutient-on, qui permette de laisser vivre davantage cette fiction séduisante? Aucun? mais quoi! N'en existe-t-il pas un au moins, un seul, il est vrai, encore que d'une clarté assez expresse? Que fait-on du témoignage de la Mère Bourgeoys [. . .]:

197. *Journal du Chevalier de Troyes*. . . (éd. Caron), (Beauceville, 1918), VIII.

198. *Ibid.*, 23.

M. Dollard assembla seize ou dix-sept hommes des plus généreux pour attaquer les sauvages et à dessein d'y donner leur vie, si c'était la volonté de Dieu. . .

Où les mots ne veulent rien dire, ou ce texte est capital dans le débat. Vous avez bien lu: ces jeunes gens sont partis « à dessein d'y donner leur vie » si telle était la volonté d'en-haut. Que veut-on de plus¹⁹⁹ ?

Ce texte, écrivait encore l'abbé Groulx, en 1936, « ne souffre guère d'équivoque et embarrasse les pourfendeurs de légendes²⁰⁰ ».

Et pourtant ! s'il y a parmi les sources prétendues de l'affaire du Long-Sault un texte équivoque, c'est bien celui-ci. Les mémoires de Marguerite Bourgeoys, conservés à la maison-mère des Dames de la Congrégation, à Montréal, contiennent en effet ce paragraphe :

M. Brisar²⁰¹ assembla 16 ou 17 hommes des plus généreux pour aller en guerre attaquer les Sauvages et à dessein d'y donner leur vie si se'toit la volonté de Dieu mais ils furent trahis et firent [furent] tous tués en diverses sortes de souffrances et Mr Brisar les encourageoit a bien souffrir. Les Sauvages laves laissé, pour le dernier afin de le faire souffrir à leur volonté se qu'ils firent avec toutes les cruautés qu'ils se purent imaginer mais sa patience et l'amour de Dieu pour qui il témoignoit bien de la joye de souffrir donnoit de l'admiration tant aux Sauvages qua d'autres françois qui aves été pris auparavant.

Tel quel, ce texte n'est guère embarrassant, même pour les « pourfendeur de légendes ». Que l'on substitue Dollard ou Daulac à Brisar, il devient un peu moins équivoque, mais pas beaucoup plus embarrassant. Mais si, comme l'a fait l'abbé Faillon, en plus de remplacer Brisar par Daulac, on ne le cite que jusqu'à « la volonté de Dieu » inclusivement, c'est une autre affaire. Ainsi tronqué et déguisé, il affiche un petit air bien authentique et peut servir les fins de l'historien, qui rapporte « ce trait de valeur chrétienne, tant pour l'édification et l'admiration du lecteur que pour suppléer à une omission de [Charlevoix], qui semble l'avoir ignoré²⁰² ».

199. Groulx, « Le dossier de Dollard », dans le *Devoir*, Montréal, 7 mai 1932, 7.

200. Groulx, « Le dossier de Dollard », dans *Notre maître le passé*, II, 46.

201. Brisar, pour Brigeart. On disait aussi Brigeat et Brigeac, comme du reste Dollard, Daulat et Daulac.

202. Faillon, *Vie de la soeur Bourgeoys*, (Villemarie, 1853), I, 145.

En 1932 et en 1936, s'en rapportant à Faillon, auquel il renvoie le lecteur, Groulx utilisera ce texte altéré, qui lui fournit un argument « capital » et le dispense du même coup de chercher un autre motif à l'expédition du Long-Sault et surtout d'avoir à évoquer « l'hypothèse-fourrure ». Bien significatif, à cet égard, l'aveu de Groulx, en 1960:

Lorsque j'écrivis, en 1932, mon *Dossier de Dollard*, alors que la querelle Dollard s'engageait, je le fis à la sollicitation expresse d'Aegidius Fauteux [. . .] En ce dossier, j'avais abordé ce que l'on pourrait appeler *l'hypothèse fourrure*, ne voyant rien en l'affaire de si infamant. — Ne leur donnez-point la chance, me dit-il, de s'agripper à cette hypothèse. Depuis lors j'ai souvent regretté d'avoir écouté l'ami Fauteux²⁰³.

En 1960, et malgré cette confession, le chanoine Groulx utilise encore, en l'appliquant toujours à l'affaire du Long-Sault, l'extrait des mémoires de Mère Bourgeoys, mais en avertissant le lecteur qu'elle « a oublié le nom du héros et [qu'] elle attribue l'exploit à un nommé Brigeac, une autre victime des Iroquois »²⁰⁴. Or, dans le chapitre qu'il consacre aux sources²⁰⁵, Groulx ne dit pas un mot de celle-ci, laissant passer une excellente occasion de remettre les choses bien en place. Ce qui ne l'empêche pas, un peu plus loin, de citer ainsi le témoignage de Mère Bourgeoys, tiré des *Ecrits autographes*:

*M. . . assembla seize ou dix-sept hommes des plus généreux pour attaquer les sauvages et à desseïn d'y donner leur vie, si c'était la volonté de Dieu*²⁰⁶.

Et l'historien d'ajouter: « Même si la bonne Mère a pu oublier le nom du commandant, il ne saurait y avoir de doute sur l'identité de l'expédition ni même du commandant »²⁰⁷. De sorte que si Dollard a enfin cédé la place à Brigeart, — ou plutôt à « M. . . » —, le texte n'en reste pas moins, à l'insu du lecteur, aux trois quarts amputé — sans compter que la partie citée est elle-même tronquée, les mots *aller en guerre* ayant été supprimés entre *pour* et *attaquer*.

203. Groulx, *Dollard est-il un mythe ?*, 36, note 23a.

204. *Ibid.*, 10.

205. *Ibid.*, 13-18.

206. *Ibid.*, 25.

207. *Ibid.*, 25s.

Il est évident que, pour juger de la valeur de ce témoignage, il faut l'examiner dans son entier. Or, tout ce qu'il contient peut s'appliquer à Brigeart, au point que Marguerite Bourgeoys emploie les mêmes mots et les mêmes expressions que Dollier de Casson dans le récit qu'il a donné de cette action ²⁰⁸.

Pour excuser Mère Bourgeoys d'avoir substitué *Brisar* à *Dollard*, on a fait état du fait qu'elle écrivait à l'âge de soixante-dix-huit ans ²⁰⁹, « trente ans et plus après l'exploit ²¹⁰ ». Mais si elle a oublié le nom du héros ²¹¹, elle a aussi oublié les circonstances de la bataille, car son récit ne correspond point à cet épisode bien particulier de la guerre iroquoise. Ce qui aura retenu l'attention de certains historiens, serait-ce les « 16 ou 17 hommes des plus généreux » dont elle parle ? Mais si elle a oublié le nom du héros et les circonstances de l'action, elle a bien pu oublier le nombre des combattants. Or, Brigeart était accompagné de douze Montréalais. Douze hommes, après « trente ans et plus », peuvent bien devenir seize ou dix-sept. A ce compte, c'est Brigeart et ses hommes qui avaient « desain d'y donner leur vie si étoit la volonté de Dieu ». De Brigeart, justement, Dollier de Casson ne dit-il point qu'il n'était venu à Montréal qu'avec le « dessein » d'offrir à Dieu « pareil sacrifice » (sa mort) « y risquant sa vie pour son amour, en assistant les habitants de ce lieu où ils étaient si exposés » ²¹² ?

Voilà donc un témoignage, celui de Marguerite Bourgeoys, qu'il faut retirer du dossier de Dollard pour le placer sans hésiter dans celui de Brigeart.

* * *

A l'instar de son confrère sulpicien, Vachon de Belmont obtint beaucoup de succès auprès des historiens de Dollard ²¹³. On a fait de lui un interprète des sources française et iroquoise. Il faut voir si cela est bien exact.

208. Dollier de Casson, *op. cit.*, 230-236.

209. Groulx, *Dollars est-il un mythe ?*, 10.

210. Pouliot et Dumas, *op. cit.*, 16.

211. Groulx, *Dollard est-il un mythe ?*, 10.

212. Dollier de Casson, *op. cit.*, 236.

213. Je renvoie le lecteur à la partie de cette étude consacrée à Dollier de Casson, où il est souvent fait état des mérites de Vachon de Belmont.

Arrivé dans la colonie en 1680²¹⁴, Vachon de Belmont ne paraît avoir rédigé son *Histoire du Canada*²¹⁵ que vers 1700, date à laquelle elle se termine. Aurait-il commencé dès 1680 à interroger les contemporains de l'engagement de 1660, Vachon n'aurait pas trouvé, semble-t-il, chez les habitants de Ville-Marie, des informations plus précises que celles qu'obtint Casson huit ans plus tôt. On voit, par le texte du Chevalier de Troyes, qu'en 1686 les souvenirs s'étaient bien effacés. Mère Bourgeoys et soeur Morin, deux annalistes de la fin du siècle, n'en parlent pas, non plus que La Potherie. A la vérité, « le silence se fit tôt sur l'événement²¹⁶ », comme le reconnaît Groulx, qui, pourtant, parlait ailleurs de l'« abondante matière historique » sur laquelle « ont travaillé les historiens du Montréal d'alors, les Sulpiciens de Casson et de Belmont », et des « informateurs » avec l'aide desquels ils ont rédigé leurs oeuvres²¹⁷. — Au fait, pourquoi vouloir à tout prix que Vachon soit un interprète de la source française, quand il ne consacre, aux préparatifs du combat, que cette maigre phrase: « Un nommé Daulac débaucha 17 Français pour aller en guerre aux Iroquois²¹⁸ » ?

En Vachon de Belmont, on a également voulu voir un interprète de la source iroquoise. Pas plus pour lui que pour Casson, cependant, on a pu prouver qu'il obtint le moindre renseignement des Iroquois. Mais si l'on regarde de près le texte — très court: vingt-six lignes — de Vachon, on se rend vite compte que, dans les deux premiers paragraphes et dans la moitié du troisième, il suit pas à pas Dollier, qu'il ne fait que résumer. C'est à ce point que des expressions et des parties de phrase sont empruntées directement à Casson, ou sont à peine modifiées. Adair avait noté, en 1932, que l'*Histoire* de Vachon de Belmont, pour la période couverte par Dollier de Casson (1640-1672), montre « very great resemblance » avec l'*Histoire du Montréal*²¹⁹. Il est clair, en tout cas, qu'en rédi-

214. Voir sa biographie, par Jacques Mathieu, dans DBC, II, 669s.

215. Voir cette *Histoire* dans *Collection de Mémoires et de Manuscrits de l'histoire ancienne du Canada* (Québec, 1840).

216. Groulx, *Dollard est-il un mythe ?*, 10.

217. Groulx, « Le dossier de Dollard », dans *Notre maître le passé*, II, 28.

218. Vachon de Belmont, *Histoire du Canada*. . . , 10, dans la *Collection de Mémoires et de Manuscrits* déjà citée.

219. Adair, *op. cit.*, 126.

geant ces deux paragraphes et demi Vachon avait sous les yeux le manuscrit de son confrère, et qu'il n'a fait que le résumer.

Mais Vachon de Belmont s'écarte soudainement de Dollier lorsqu'il écrit: « Les ennemis perdirent le tiers de leur nombre au rapport de Taondechoren. Les 17 Français furent tués, hors 4 qui moururent d'abord et le quatrième fut bruslé »²²⁰. A la lecture de ce nom de *Taondechoren*, Groulx conclut, en 1932, qu'il s'agissait d'un Iroquois: « En effet, écrivait-il, n'est-ce pas d'un Iroquois, Taondechoren, que M. de Belmont — il nous le dit expressément — apprit, entre autres détails, qu'au Long-Sault les barbares avaient perdu le tiers de leur nombre²²¹ ? ». Et Groulx, qui répondait à Adair, dont le résumé d'une conférence avait paru dans les journaux, poursuivait: « Ecrire, après cela, comme certain professeur d'Université, que M. Belmont n'a nulle valeur comme autorité indépendante, mais qu'il a simplement résumé les données de Casson, c'est avouer ne pas savoir lire ou lire de façon fort superficielle²²² ». Adair démontrait, dès le mois suivant, que *Taondechoren* n'était autre que le Huron Louis, l'informateur de Chaumonot et de Le Jeune²²³.

Au sujet de *Taondechoren* et de l'*Histoire* de Vachon de Belmont, il se pose un problème. Belmont débarqua au Canada en 1680, et, vraisemblablement, il ne partit pas immédiatement à la recherche de renseignements sur l'affaire du Long-Sault. Or, Louis *Taondechoren* avait, en 1640, quarante ans²²⁴. A l'arrivée de Belmont, il en aurait donc eu quatre-vingts. Les jésuites, qui parlaient fréquemment de lui dans leurs *Relations* et dans leurs lettres, sont muets à son sujet après 1677. Peut-être était-il mort. Vivant à Québec et très âgé, Louis n'aura, de toute façon, probablement jamais rencontré Vachon de Belmont, qui habitait Montréal. C'est dire qu'il ne faut pas se laisser abuser par la mention du nom de *Taondechoren* dans l'*Histoire du Canada* de Belmont, d'autant que l'affirmation voulant que les Iroquois aient perdu le tiers de leurs

220. Vachon de Belmont, *op. cit.*, 11.

221. Groulx, « Le dossier de Dollard », dans le *Devoir*, 7 mai 1932, 1.

222. *Ibid.*, 7.

223. Adair, *op. cit.*, 126.

224. JR, XIX, 150.

guerriers au Long-Sault est une exagération évidente pour qui connaît les moeurs des Indiens.

Cette source n'a donc aucune valeur pour l'histoire de Dollard. Il faut la mettre sans hésitation au rancart.

* * *

Deux des sources dites françaises et iroquoises, les Mémoires de la Mère Bourgeoys et l'*Histoire du Canada* de François Vachon de Belmont, ne sont donc pas acceptables pour l'étude de l'affaire Dollard. L'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson, qui n'apporte rien pour le combat proprement dit, est indispensable, cependant, pour les préparatifs de l'expédition. On doit, néanmoins, à cause de l'utilisation que fait Casson de l'expédition du Long-Sault, n'y recourir qu'avec circonspection. Il en va tout autrement de la véritable source iroquoise que constitue la lettre de M. La Montagne et des témoignages de Radisson et du Chevalier de Troyes sur les « vestiges » du combat. Ces documents sont de première importance, et l'historien peut y recourir sans crainte de s'abuser.

André Vachon